

## FORMULAIRE

### DE DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO

Soucieuse de la préservation de la qualité de l'air et de l'amélioration du cadre de vie, la Commune de Bonneville s'engage en faveur du développement des modes actifs de déplacement. Economique, écologique, bénéfique pour la santé, efficient et adapté au milieu urbain, le vélo dispose de nombreux atouts pour la réalisation de son programme d'activités quotidien. C'est dans ce contexte que la Commune de Bonneville a instauré par délibération, un dispositif d'aide financière visant à inciter ses résidents à se doter d'une bicyclette, tous types confondus.

#### L'ACQUEREUR

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Afin de mieux appréhender vos besoins en matière de mobilité, merci de bien vouloir répondre au questionnaire suivant en rayant les mentions inexactes :

**Vous êtes :**

Un homme – Une femme

**Votre âge :**

16-17 ans – 18-34 ans – 35-54 ans – 55-64 ans – 65 ans et plus

**Vous vivez :**

seul – seul avec enfant(s) – en couple – en couple avec enfant(s)

**Vous êtes :**

élève du secondaire – étudiant/apprenti/en formation – en activité – sans emploi – retraité

**Vous possédez :**

une voiture – un deux-roues motorisé - un vélo – un vélo à assistance électrique

**Habituellement, vous vous déplacez :**

en voiture – en train – en transport collectif routier (Proximiti / Lihsa) – en deux-roues motorisés - à vélo – en nouveaux modes de transports urbains (gyropode – hoverboard – trottinette électrique, ...) - à pied

**Aujourd’hui, vous vous déplacez à vélo :**

tous les jours ou presque – au moins une fois par semaine – au moins une fois par mois – au moins une fois par an – jamais

**Aujourd’hui, vous vous déplacez à vélo pour :**

travail/études/formation – achats – affaires personnelles (démarches administratives, santé, visites, accompagnement) – loisirs

**Quels sont pour vous les freins à l’utilisation du vélo sur le territoire de la CCFG :**

l’accès à un vélo en bon état de fonctionnement - les aménagements cyclables – le stationnement résidentiel – le stationnement sur voirie – la sécurité – la topographie – les conditions météorologiques

**Quel est le type de vélo concerné par l’aide à l’acquisition :**

vélo classique (sans assistance électrique) – vélo à assistance électrique – vélo cargo ou familial – vélo pliant

**Envisagez-vous de combiner l’usage du vélo concerné par l’aide à l’acquisition avec un autre mode de transport (train, bus, covoiturage, ...) :**

Oui – non

**Auriez-vous procédé à l’acquisition du vélo sans le versement de la subvention :**

Oui – non

**Afin d’améliorer le présent dispositif, votre avis nous intéresse. Exprimez-vous librement ci-dessous :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## PIECES A FOURNIR

Le bénéficiaire de l'aide devra fournir, pour traitement de la demande par la Commune de Bonneville, un dossier complet comportant l'ensemble des pièces listées ci-dessous :

### Si le bénéficiaire et l'acquéreur sont la même personne

- Le formulaire de demande dûment complété et signé
- L'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée
- Deux exemplaires originaux de la présente convention datés et signés portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
- La copie du devis du vélo éligible à l'aide mentionnant :
  - o Le nom et l'adresse du bénéficiaire
  - o La raison sociale et l'adresse du revendeur
- La copie du certificat d'homologation (pour les vélos à assistance électrique uniquement)
- La copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 1 an ou copie avis de taxe foncière ou attestation inscription liste électorale de la commune de Bonneville
- La copie d'une pièce identité du bénéficiaire
- Un relevé d'identité bancaire

### Si le bénéficiaire est le représentant légal d'un acquéreur mineur de plus de 16 ans

- Le formulaire de demande dûment complété et signé
- L'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée
- Deux exemplaires originaux de la présente convention datés et signés portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
- La copie du devis du vélo éligible à l'aide mentionnant :
  - o Le nom et l'adresse du bénéficiaire
  - o La raison sociale et l'adresse du revendeur
- La copie du certificat d'homologation (pour les vélos à assistance électrique uniquement)
- La copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 1 an ou une attestation d'hébergement du plus de 3 mois
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 1 an ou copie avis de taxe foncière ou attestation inscription liste électorale de la commune de Bonneville
- La copie d'un document justifiant que le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur (ex : livret de famille)
- La copie d'une pièce d'identité de l'acquéreur
- La copie d'une pièce d'identité du bénéficiaire, représentant légal de l'acquéreur mineur de plus de 16 ans
- Un relevé d'identité bancaire

Après instruction du dossier de demande d'aide, la Commune de Bonneville notifiera au bénéficiaire l'accord ou le refus du dossier ainsi que le montant de l'aide attribuée. Chaque dossier fera l'objet d'une validation par délibération du conseil municipal. La Commune de Bonneville retournera ensuite au bénéficiaire la convention précisant le montant de l'aide attribuée signée des deux parties.

Pour versement effectif de la subvention, le bénéficiaire fournira :

- La copie de la facture d'achat acquittée du produit correspondant scrupuleusement au devis mentionnant :
  - o Le nom et l'adresse du bénéficiaire
  - o La raison sociale et l'adresse du revendeur
  - o La date d'achat, devant être comprise durant la période de validité du dispositif telle que définie à l'article 4 de la convention

Dossier complet à envoyer à l'adresse électronique suivante : [courrier@ville-bonneville.fr](mailto:courrier@ville-bonneville.fr)

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE**

Plus d'informations sur [www.bonneville.fr](http://www.bonneville.fr)

#### Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre des compétences « développement des mobilités douces », « amélioration du cadre de vie » et « lutte contre l'effet de serre », du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve et du versement de la subvention relative à l'acquisition d'un vélo selon les modalités explicitées dans la convention signée par l'utilisateur.

**Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé.**

Les données seront conservées pendant la durée de la convention, soit 5 ans, puis archivées pendant trois ans. Ensuite ces données seront effacées de nos bases.

En cas de non versement de la subvention (par exemple : enveloppe financière totalement utilisée, utilisateur ne répondant pas aux critères d'attribution de la subvention...), les données communiquées par l'utilisateur ne seront pas conservées et seront supprimées dans un délai de 3 mois.

L'utilisateur est notamment informé que conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qu'il communique par le biais du formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un vélo sont nécessaires pour répondre à sa demande et sont destinées au service « Pôle Projets » et à M. Camille Dunglas, en tant que responsable du traitement à des fins de gestion administrative et statistique.

L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

L'utilisateur dispose également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes.

L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit de portabilité lui permettant de récupérer ses données personnelles.

La collectivité a nommé un Délégué à la Protection des Données joignable via l'adresse mail : [dpo@ccfg.fr](mailto:dpo@ccfg.fr)